

9,8 p.c. Si, cette année, les provinces sont en mesure d'alléger ou de n'augmenter que légèrement le fardeau de leurs contribuables, c'est que le gouvernement fédéral continuera à leur transférer plus de un cinquième de ses ressources.

Mais une fraction encore plus grande des dépenses fédérales servira au financement de nombreux paiements directs aux Canadiens, soit plus de \$10,3 milliards, c'est-à-dire plus de 21 p.c. des dépenses totales au cours de la prochaine année financière. Ces paiements viennent s'ajouter aux revenus des citoyens âgés, des familles qui s'élargissent, des travailleurs temporairement en chômage ou en formation, des autochtones et des anciens combattants, et sont affectés surtout à la nourriture, aux vêtements, au logement et

Coupsures faites dans les dépenses administratives

Le 27 février, le Conseil du Trésor a rendu public un rapport qui esquisse les épargnes réalisées dans la Fonction publique depuis le mois de janvier 1976. En voici quelques exemples:

- sauf pour des raisons médicales, de sécurité ou des cas d'urgence, les vols effectués en première classe ont diminué d'environ 85 p.c., passant de 681 au dernier trimestre de 1975 à 99 au troisième trimestre de 1977;
- dans un ministère, les frais de taxi qui étaient d'environ \$800 000 en 1975-1976 ont été abaissés à \$27 000 en 1976-77. D'autres ministères ont aussi fait état de baisses substantielles;
- l'achat de mobilier a diminué de \$6,6 millions en 1975 à \$3,5 millions en 1977; cette réduction fait suite aux décisions de suspendre les achats jusqu'à ce que les stocks soient écoulés et de ne pas acheter de nouveau mobilier;
- le taux d'accroissement du matériel de photocopie, qui était de 69 p.c. par an avant le lancement du programme de restrictions, est tombé à 6,2 p.c.;
- en 1977, les dépenses en télécommunications ont diminué de \$400 000;
- le programme de conservation de l'énergie a permis à l'administration fédérale d'épargner environ \$30 millions.



M. Robert Andras

à d'autres nécessités. En d'autres mots, les pensions de vieillesse, les allocations familiales et autres paiements fédéraux aux particuliers financent une partie importante de la consommation des ménages canadiens et la croissance soutenue de cette consommation est nécessaire pour stimuler l'activité commerciale, la production et l'emploi.

Croissance contrôlée dans la Fonction publique

J'aimerais maintenant attirer l'attention des honorables députés sur d'autres preuves de l'engagement du gouvernement à l'égard des restrictions, c'est-à-dire sa politique globale concernant les besoins de main-d'oeuvre et la politique de rémunération dans la Fonction publique en 1978-1979.

...Pour la deuxième année financière consécutive, l'augmentation des années-hommes autorisées assujetties au contrôle du Conseil du Trésor a été maintenue à environ six dixièmes de 1 p.c., ce qui ne représente qu'une augmentation de 1 848 années-hommes, pour un total autorisé de 325 120. Je tiens à souligner que les années-hommes autorisées diminuent dans 18 ministères et organismes, tandis que 18 autres auront le même nombre d'années-hommes qu'au cours de l'année financière 1977-1978. On a autorisé des années-hommes supplémentaires pour 33 ministères et organismes. Ces augmentations seront concentrées dans quelques activités gouvernementales à forte concentration de main-d'oeuvre, générale-

ment axées sur les services, tels les ministères des Postes, des Travaux publics et de la Défense nationale, les Services correctionnels et la Gendarmerie royale du Canada.

Il faut souligner que l'augmentation de six dixièmes de 1 p.c. des besoins de main-d'oeuvre dans la Fonction publique fédérale sera quatre fois moins élevée que la croissance prévue de la population active au Canada en 1978-1979. En effet, même si l'on a l'impression du contraire, le bilan des dix dernières années indique que la courbe de croissance de la Fonction publique fédérale est demeurée inférieure à celle de la population active.

...Pour la quatrième année financière consécutive, le nombre d'années-hommes, pour les hauts fonctionnaires affectés aux ministères et organismes dont les années-hommes sont contrôlées par le Conseil du Trésor, restera bloqué au même niveau. Pour la deuxième année consécutive, le gel s'étendra à un élément clé parmi les catégories de hauts fonctionnaires, à savoir, le complément de haute direction, lequel se compose de la haute direction et des agents de niveaux équivalents. Comme par le passé, nous prévoyons une certaine souplesse dans la répartition, entre les ministères et organismes, des années-hommes autorisées pour les hauts fonctionnaires et des postes de haute direction ou leurs équivalents, et ce, afin de répondre aux besoins prioritaires.

Modification de la politique de négociation collective

...Je suis heureux d'être en mesure d'informer les honorables membres de la politique de rémunération qui sera adoptée pour la négociation collective dans la Fonction publique fédérale au cours de la période de l'après-contrôle.

...En résumé, le gouvernement a l'intention de modifier l'accent de sa politique de négociation. Cette modification entraînera l'étude explicite de l'ensemble de la valeur des traitements et des avantages par rapport aux heures de travail, c'est-à-dire la "rémunération globale". Elle entraînera aussi des comparaisons plus élaborées de la rémunération globale avec les employeurs du secteur privé lorsque la chose sera possible. Dans le cas contraire, celui des enseignants par exemple, on maintiendra la pratique antérieure de comparaison avec le secteur privé, ou de considération des relativités internes établies.

(suite à la page 8)